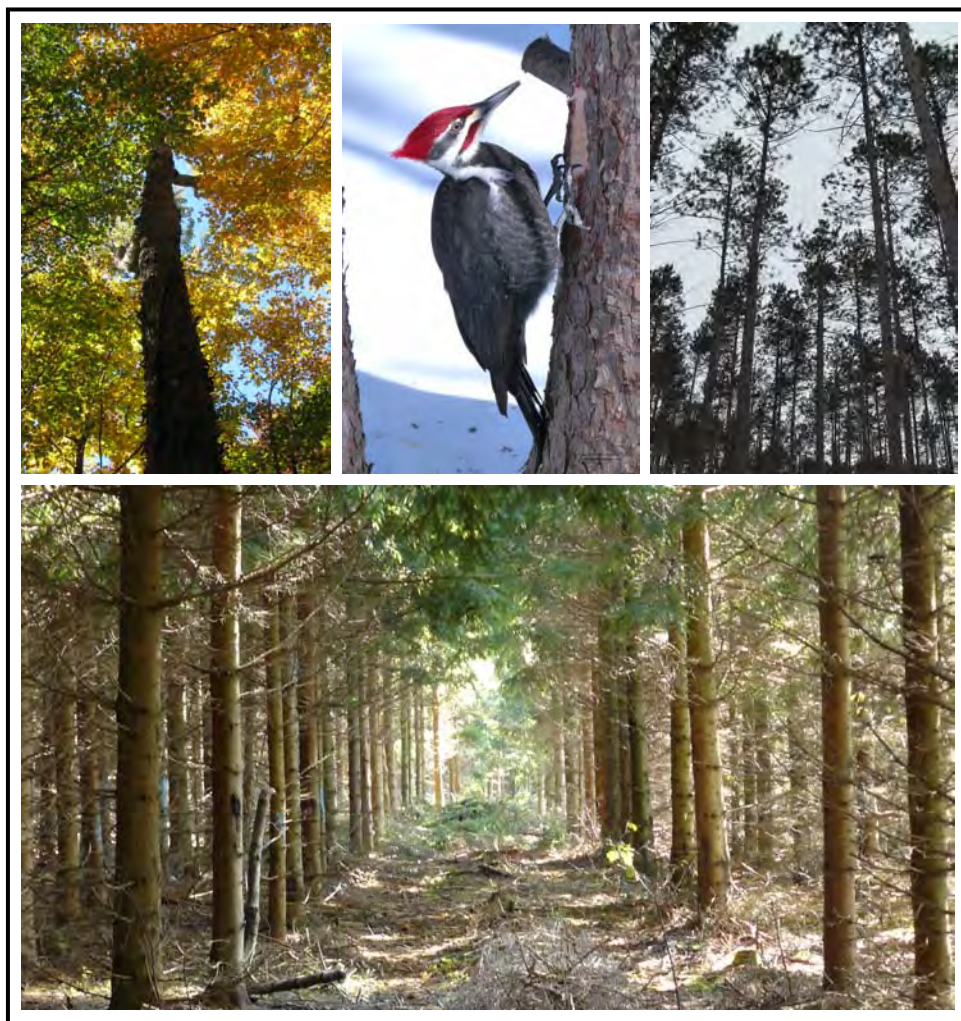


RAPPORT ANNUEL 2012-2013



Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT	4
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	6
2.1	SON INSTITUTION.....	6
2.2	SA MISSION.....	6
2.3	SON TERRITOIRE	6
2.4	SA STRUCTURE	7
2.5	SES MEMBRES	8
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	11
2.8	LE COMITÉ EXPERT	11
2.9	LE COMITÉ PPMV.....	12
2.10	LE COMITÉ TAUX SYLVICOLES	12
2.11	SON PERSONNEL.....	13
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	14
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	14
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	16
3.3	CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES.....	16
3.4	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	17
3.5	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES.....	19
3.6	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	21
3.7	PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES	22
3.8	RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	23

3.9	LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE.....	23
3.10	PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE.....	24
3.10.1	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE	25
3.10.2	PROJET DE VOLET II SUPRARÉGIONAL – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE	25
3.10.3	PROJET DE VOLET II – RESTAURATION DE TRAVERSES DE COURS D'EAU.....	26
3.10.4	PROJET ÉCO-ACTION DE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA	26
3.11	PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – TRAVAUX FORESTIERS AVEC MESURES D'ATTÉNUATION FAUNIQUES	26
3.12	PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE	27
3.12.1	PLANS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊT-FAUNE DES FORÊTS PRIVÉES	27
3.12.2	PLANS D'AMÉNAGEMENT DES TPI DES MRC DE L'ÉRABLE ET DE BÉCANCOUR.....	27
3.13	CONNAISSANCE ET PROTECTION DE 10 MILIEUX HUMIDES	27
3.14	CLASSIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS FAUNIQUES	28
3.14.1	PROJET D'ÉTUDE SUR LA VALIDATION DES MODÈLES DE QUALITÉ D'HABITAT.....	28
3.15	VALIDATION DE L'IQH DU LIÈVRE D'AMÉRIQUE AU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	29
3.16	VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II.....	29
3.17	MILIEU FORESTIER DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE	29
3.17.1	DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU MILIEU FORESTIER DANS LE BASSIN-VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE	29
3.17.2	PORTRAIT DE L'ÉROSION OCCASIONNÉE PAR LES TRAVERSES DE COURS D'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE	30
3.18	IMPLANTATION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DANS LES FORÊTS DU CENTRE-DU-QUÉBEC	31
3.19	ÉLABORATION DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT INTENSIF....	32
3.20	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE	33

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2012-2013
- ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2012-2013
- ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2013
- ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2012-2013

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le Rendez-vous de la forêt privée a eu lieu en mai 2011. Beaucoup de décisions y ont été prises par les partenaires nationaux. Depuis, l'Agence forestière des Bois-Francs s'efforce de mettre en œuvre les décisions qui relèvent de sa compétence.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril dernier, il n'y a plus d'aide financière pour la confection des plans d'aménagement forestier. L'Agence doit assurer un suivi de cette mesure au cours des prochaines années. À première vue, de façon embryonnaire, il semble y avoir des conséquences à la baisse au niveau des renouvellements des statuts de producteurs forestiers. Les observations des prochaines années nous en diront sans doute plus long.

Prochainement, la grille des taux sylvicoles comportera des taux où l'aide technique sera séparée de l'aide à l'exécution pour la réalisation des travaux sylvicoles. L'étude des taux pour répondre à cet objectif a débuté cette année avec les traitements sylvicoles les plus sollicités par les programmes. La grille comporte une nouveauté intéressante par rapport aux traitements commerciaux. Les taux sont différents selon que les travaux sont réalisés manuellement ou mécaniquement. La différence s'avère être assez importante pour que le Conseil d'administration incite les agents de livraison à mécaniser davantage leurs opérations de récolte de bois de façon à créer des économies sur les coûts des travaux sylvicoles et ainsi, réaliser plus de superficies en traitements sylvicoles avec les même budgets.

La mise en place de la décision relative à la reconnaissance du modèle d'affaire des OGC s'effectue pas à pas. Bien qu'il reste encore plusieurs éléments à convenir, ceux mis en application cette année ont créé certains bouleversements tant au niveau des producteurs, par la convention d'aménagement, que des agents de livraison indépendants (autres que OGC), par des diminutions substantielles de leurs allocations budgétaires. De plus, le retour aux territoires exclusifs d'aménagement aux OGC replonge les partenaires de l'Agence dans un passé lointain. Souvenons-nous des discussions effectuées dans les premières années d'activité de l'Agence où la préoccupation des partenaires était de pouvoir offrir aux producteurs un libre choix de leur conseiller forestier. Cette mesure avait été mise en place à la satisfaction des partenaires mais la décision du Rendez-vous est venue chambouler cette politique qui avait pourtant fait l'objet de beaucoup de concertation.

L'Agence a déploré grandement la coupure importance du Programme des investissements sylvicoles (PIS-IPREFQ). Une démarche politique de la part du gouvernement a amené une réduction budgétaire importante pour notre territoire. De plus, cette diminution n'était absolument pas équitable par rapport aux autres agences ayant subi des baisses de leurs budget dans ce programme puisque notre région a subi une coupure proportionnellement plus importante qu'ailleurs. À la demande de l'Agence, la CRÉCQ a fait une démarche auprès du gouvernement afin de régulariser cette iniquité. Toutefois, ces démarches ont malheureusement été vaines.

J'aimerais souligner les partenariats que l'Agence a établis dans le cadre de ses activités. Vous pourrez le constater à la lecture du rapport des activités, ces partenariats sont nombreux. Ceux-ci ne sont certainement pas étrangers au développement de la filière multiressources de l'Agence. Voilà maintenant 4 ans que l'Agence contribue au développement de ce secteur. De nombreux projets ont ainsi pu se réaliser et, à plusieurs égards, avec la collaboration des agents de livraison. Je souhaite grandement que l'aménagement forestier multiressources continue de faire partie intégrante des activités régulières de l'Agence et de ses partenaires. Pour cela, nous devons continuer ce développement pour le bénéfice de la région.

L'année 2013-2014 s'annonce encore une fois des plus chargée. Plusieurs dossiers feront partie des préoccupations des membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Agence.

La charge des projets réalisés en 2012 a repoussé quelque peu la réalisation de la révision du PPMV. Toutefois, au cours des prochains mois, les partenaires seront sollicités notamment dans le cadre de l'établissement des enjeux et des stratégies sylvicoles. L'objectif est de déposer le PPMV au printemps 2014. Suivra ensuite sa mise en œuvre qui sera, j'ose espérer, davantage prise en compte par les partenaires par rapport à celle du premier PPMV adopté en 2001. Pour cela, l'Agence devra y consentir les ressources nécessaires.

Un important mouvement concernant l'implantation d'une bonne culture forestière dans la région du Centre-du-Québec aura lieu en 2013. Ce projet a été proposé au comité forêt de la CRRNT, dont les partenaires de l'Agence font partie, dans le cadre de la préparation à la tenue du Forum de la CRRNT qui a eu lieu à l'automne dernier. Les Commissaires ont par la suite convenu de réaliser ce projet au cours des prochaines années. L'Agence et ses partenaires y contribueront fortement dans le respect de leurs compétences respectives.

Finalement, la prochaine année verra la mise en place d'autres décisions du Rendez-vous de la forêt privée. Taux sylvicoles, critères de performance des agents de livraison, politique de protection des investissements et le programme de remboursement des taxes foncières sont quelques sujets qui seront au menu.

L'Agence a la chance de pouvoir compter sur une expertise des plus diversifiée et ce, tant au niveau des membres du Conseil d'administration que des employés. Je tiens à témoigner toute ma gratitude envers ces personnes qui assurent, chacune à leur façon, les succès que l'Agence obtient dans la réalisation de ses mandats.

Je vous souhaite une belle assemblée!



2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

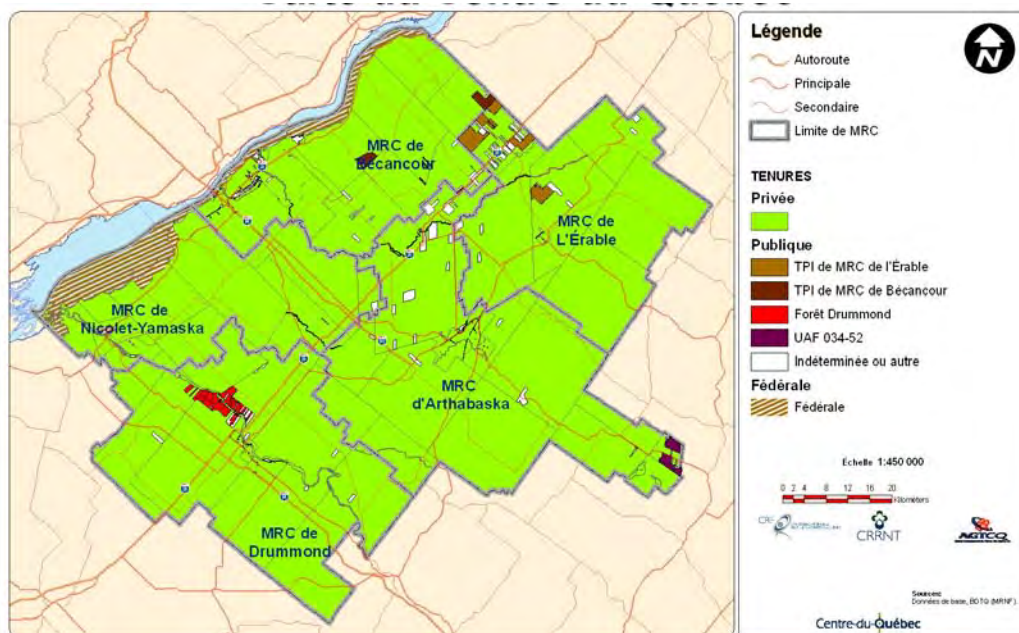
La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités et 2 territoires qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

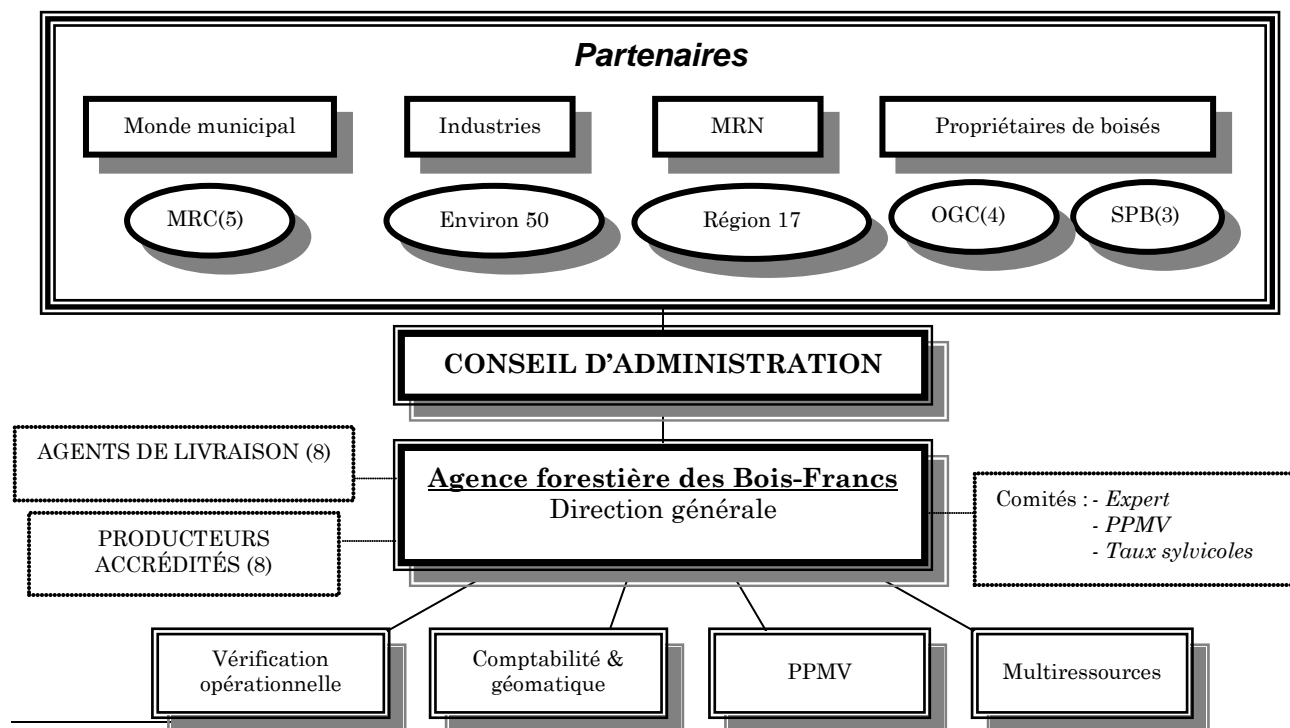
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale ¹	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et les propriétaires de boisés.



¹ Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2013 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

Gérard Crête et Fils inc.	Sciage
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupeement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupeement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2013 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Foresterie Vert Demain	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2013, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles	n/a
	Henri Ouellet		n/a
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2012-2014
	Alain Dubois	MRC de l'Érable	2011-2013
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2012-2014
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2011-2013
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2011-2013
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2012-2014
	Marc-Antoine Belliveau	Gérard Crête et Fils	2011-2013
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2012-2014
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2011-2013
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2012-2014
	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2011-2013

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, des normes des travaux sylvicoles, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Suivi de l'évolution de la mise en place des décisions prises au Rendez-vous de la forêt privée;
- Mise en œuvre de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (volets sondage des propriétaires et volet calcul de la possibilité forestière);
- Attentes de l'industrie forestière par rapport aux travaux de mise en valeur
- Reboisement des friches agricoles
- Les enjeux relatifs aux milieux humides;
- Étude des taux techniques et d'exécution des travaux sylvicoles
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- Le suivi des travaux de la CRRNT;
- Développement de projets d'aménagement multiressources;
- Modification du règlement sur le Plan d'aménagement forestier.

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2013, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles

Les membres du conseil exécutif se sont contactés par conférence téléphonique à une (1) occasion au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Le sujet sur lequel l'attention du Conseil exécutif a été portée est :

- Gestion des ressources humaines

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2013, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Alain Dubois, président	MRC de l'Érable
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
	Gaston Samson	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Sébastien Rioux	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à une (1) occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Discussion sur l'agrile du frêne
- Évaluation de la qualité des travaux de coupes commerciales
- Modifications aux normes de l'Agence

2.9 LE COMITÉ PPMV

Le comité PPMV a été mis en place afin de voir à la bonne marche de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Au 31 mars 2013, le comité PPMV était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour
	David Proulx	MRC de l'Érable et de Bécancour
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand, président	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité s'est réuni à une (1) occasion en 2012-2013.

2.10 LE COMITÉ TAUX SYLVICOLES

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions 3 et 4 prises lors du Rendez-vous de la forêt privée, le comité taux sylvicoles a été mis en place afin de recommander au Conseil d'administration la valeur de l'aide technique et de l'exécution pour chaque activité sylvicole. Au 31 mars 2013, le comité taux sylvicoles était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Alain Dubois	MRC de l'Érable
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité s'est réuni à deux (2) occasions en 2012-2013 en plus de mener plusieurs consultations par courriels.

2.11 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Par ordre alphabétique, le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.

Adjointe à la direction
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Amélie Collard, biol.

Coordonnatrice en aménagement multiressources
Projets multiressources
Soutien PPMV

Gabriel Landry, étudiant

Assistant de recherche (6 semaines)
Soutien projets multiressources
Soutien projets de la Rivière Noire

Guy Larochelle, ing. for.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for.

Agent vérificateur
Vérification opérationnelle des programmes d'aide
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support technique aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Mong-Ngoc Nguyen, ing. for.

Chargée de projets
Révision du Plan de protection et de mise en valeur
Projet d'implantation de l'aménagement écosystémique
Élaboration de stratégies d'aménagement intensif
Diagnostic forestier du sous-bassin de la rivière Bulstrode

Annick Picard, biol.

Chargée de projets
Projets de la Rivière Noire
Plans d'aménagement forêt-faune

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. L'Agence complète ainsi sa dix-septième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2011-2012	2012-2013
Ministre « programme régulier »	1 896 200 \$	1 896 200 \$²
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	535 600 \$ ³	490 600 \$³
Industrie	228 277 \$ ⁴	244 825 \$⁵
TOTAL	2 660 077 \$	2 631 625 \$

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00\$/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 29 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2012-2013 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Armand Duhamel et Fils inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Daaquam inc.

Carrier et Bégin inc.

Clermond Hamel Ltée

Commonwealth Plywood inc. (Ste-Thérèse)

Corporation international Masonite (IMM)

Domtar inc. (Windsor)

Fontaine inc.

Gérard Crête et Fils inc.

Industries Maibec (Saint-Pamphile)

Industries Maibec (Saint-Théophile)

Jean Riopel inc.

Kruger Wayagamack inc.

Les Paniers P. & P. inc.

Les Planchers Mercier inc.

Les Produits forestiers D.G. Ltée

Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.

Marc Grenier inc.

Mobilier Rustique inc.

PF Résolu Canada inc. (Grand-Mère)

Produits forestiers Arbec senc

Scierie Carrière Sawmill Ltée

Scierie Lapointe et Roy Ltée

Scierie Lauzé inc.

Scierie Tech inc.

Scierie West Brome inc.

Silicium Bécancour inc.

Vexco inc.

² Un solde de 19 017 \$ du montant réservé en 2011-2012 pour la révision du PPMV a été reporté à l'exercice 2013-2014.

³ Programme d'investissements sylvicoles (PIS-IPREFQ) et Entente Canada-Québec « Initiatives ponctuelles de renforcement des économies forestières du Québec »

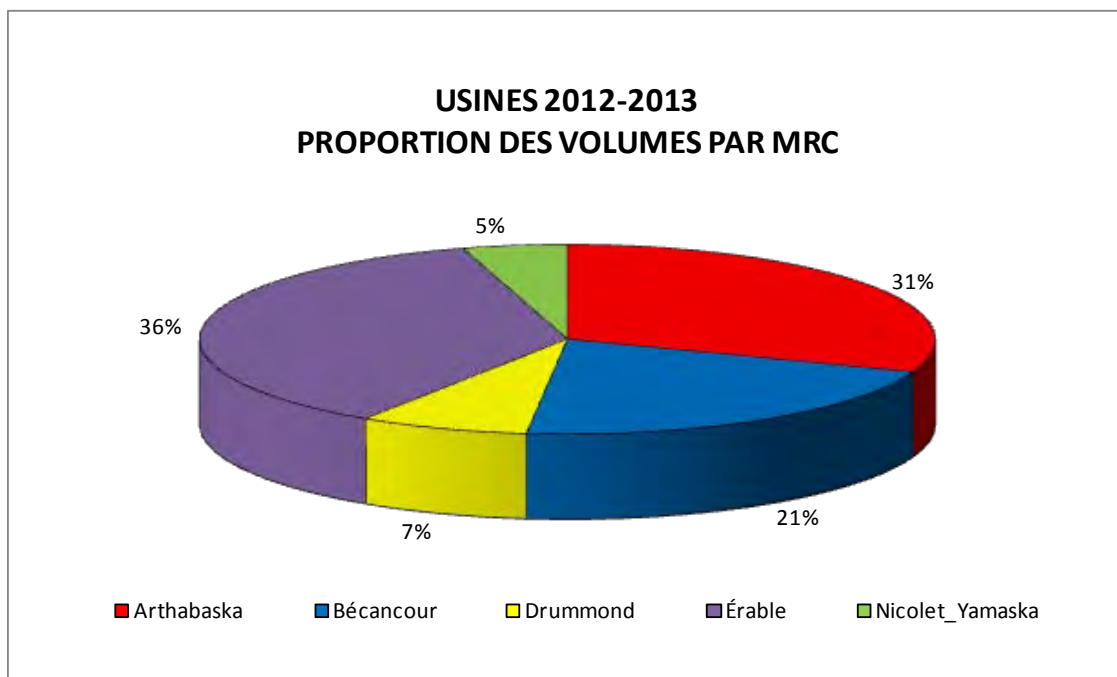
⁴ En 2011-2012, la contribution des industries inclut un montant de 30 165 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

⁵ En 2012-2013, la contribution des industries inclut un montant de 206 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³s.)

MRC	2011-2012	2012-2013
Arthabaska	58 697	74 941
Bécancour	42 546	51 722
Drummond	12 255	18 178
Érable	74 061	88 541
Nicolet-Yamaska	7 823	11 237
TOTAL	195 382	244 619



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³s.)

ESSENCE	2011-2012	2012-2013
Sapin et épinette	57 185	85 880
Mélèze	202	122
Pins	3 160	7 819
Pruche	1 938	3 700
Thuya	3 542	4 923
Résineux mélangés	62 086	64 299
Bouleau jaune	172	264
Bouleau à papier	63	42
Érable rouge	33	181
Érable à sucre	183	209
Feuillus autres	24 916	28 837
Peuplier faux-tremble	22 341	39 477
Peupliers autres	19 561	8 866
TOTAL	195 382	244 619

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2008	2009	2010	2011	2012
Sapin, épinette, pin gris	143 000	143 474	82 460	96 721	124 976	123 862
Autres résineux	64 000	30 550	28 072	33 162	21 390	38 031
Feuillus mélangés	140 000	29 552	28 367	28 819	26 132	32 194
Peupliers	55 000	37 811	43 223	38 134	40 117	42 713
Total	402 000	241 387	182 122	196 836	212 615	236 800

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

<i>Groupes</i>	<i>Organisme</i>	<i>Valeur</i>	<i>Total</i>
Ministre	Ministère des Ressources naturelles	2 500 \$	2 500 \$
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	1 000 \$	7 000 \$
	MRC de Bécancour	1 250 \$	
	MRC de Drummond	750 \$	
	MRC de l'Érable	1 750 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	2 250 \$	
Industrie	Vexco inc.	1 500 \$	1 750 \$
	Gérard Crête et Fils inc.	250 \$	
Propriétaires (OGC)	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2 000 \$	4 000 \$
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 000 \$	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 500 \$	4 000 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 500 \$	
Total des membres réguliers :		19 250 \$	19 250 \$
Membres associés	Les Conseillers forestiers de la région de Québec	350 \$	350 \$
Total des membres réguliers et associés :		19 600 \$	19 600 \$

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage initial du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cependant, suite à la Décision 5 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, les travaux des 1^{er} et 2^e entretiens de plantation ainsi que les travaux de 1^{ère} éclaircie commerciale de plantations ou de peuplements naturels admissibles bénéficient maintenant d'une aide financière à 100 %. Aussi, depuis l'année 2007-2008, l'Agence offre une aide financière pour soutenir les frais des services techniques pour l'exécution de travaux sans aide financière. Finalement, depuis le 1^{er} avril 2012, la confection des plans d'aménagement forestier sont entièrement aux frais des propriétaires.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2012-2013, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 565 242 \$ pour la confection de leur plans d'aménagement forestier et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement pour l'ensemble des programmes d'aide financière, ce qui représente plus de 39,9 %⁶ de la valeur des travaux où la contribution des propriétaires est requise.

⁶ Participation financière des propriétaires à plus de 23,5 % de la valeur de tous les travaux.

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2012-2013, 1 933 339 \$ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 554 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 3 490 \$/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux.

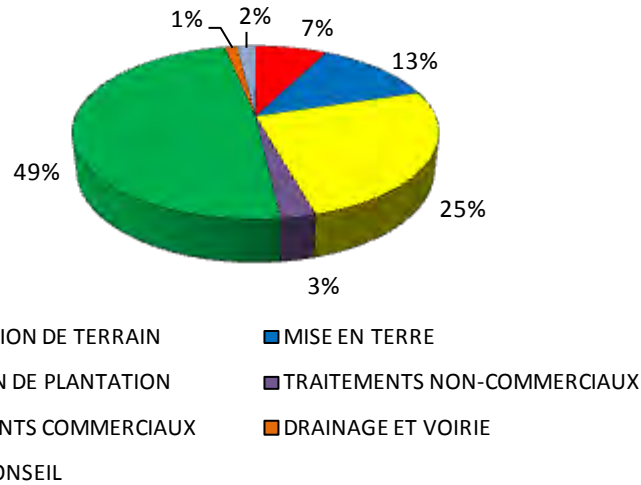
QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2011-2012		2012-2013	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	164 ha		178 ha	
Mise en terre	696 819 plants	8 775 plants	561 753 plants	1 500 plants
Entretien de plantation	473 ha	52 ha	492 ha	59 ha
Traitements non commerciaux	124 ha	37 ha	46 ha	
Traitements commerciaux	731 ha	122 ha	830 ha	145 ha
Drainage et voirie	20 km	25 km	21 km	18 km
Plan d'aménagement forestier	568 unités			
Visite-conseil et service technique	125 visites		135 unités	

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2011-2012	%	2012-2013	%
Préparation de terrain	144 556 \$	7,5 %	145 727 \$	7,5 %
Mise en terre	295 015 \$	15,3 %	245 214 \$	12,7 %
Entretien de plantation	401 609 \$	20,9 %	490 409 \$	25,3 %
Traitements non commerciaux	123 387 \$	6,4 %	50 252 \$	2,6 %
Traitements commerciaux	765 610 \$	39,8 %	938 629 \$	48,6 %
Drainage et voirie	27 292 \$	1,4 %	25 293 \$	1,3 %
Plan d'aménagement forestier	139 966 \$	7,3 %		
Visite-conseil et service technique	27 013 \$	1,4 %	37 815 \$	2,0 %
TOTAL	1 924 448 \$	100 %	1 933 339 \$	100 %

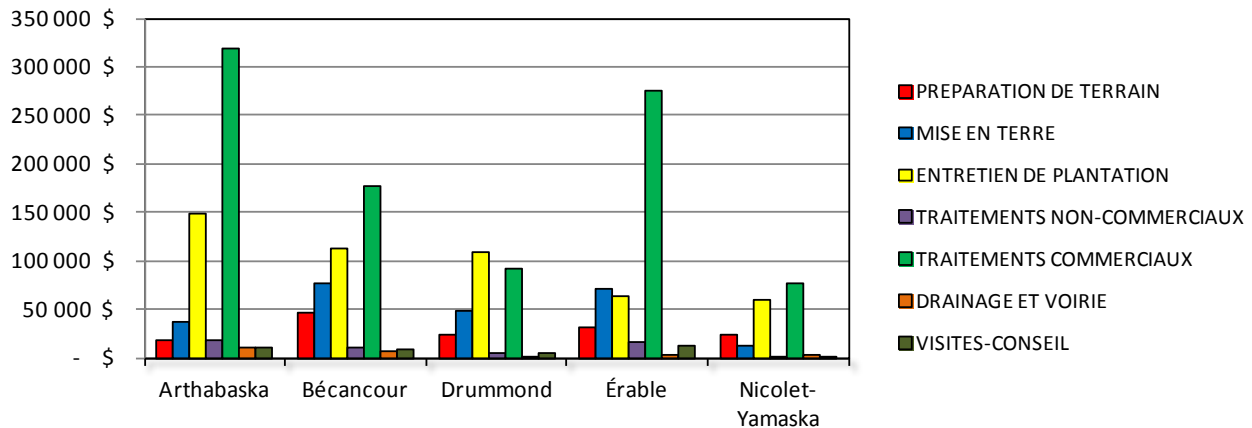
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2012-2013



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2011-2012		2012-2013		Objectif
	Montant	%	Montant	%	%
Arthabaska	625 403 \$	32,5 %	559 801 \$	29,0 %	29,2 %
Bécancour	404 396 \$	21,0 %	438 788 \$	22,7 %	17,8 %
Drummond	282 348 \$	14,7 %	284 247 \$	14,7 %	21,6 %
Érable	489 645 \$	25,4 %	471 987 \$	24,4 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	122 656 \$	6,4 %	178 516 \$	9,2 %	8,4 %
TOTAL	1 924 448 \$	100 %	1 933 339 \$	100 %	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2012-2013



3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen du *Programme d'investissements sylvicoles*. De plus, depuis 2011-2012, le gouvernement fédéral participe à la mise en valeur de la forêt privée par son *Programme Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec*. Dans le cadre de cette entente de financement conjoint Canada-Québec, une somme de 2 millions de dollars a été octroyée à la forêt privée québécoise par le gouvernement fédéral pour l'exercice 2012-2013 en sus des 5 millions de dollars versés par le MRN.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 490 600 \$ dont 467 628 \$⁷ ont été versés pour la réalisation de traitements sylvicoles admissibles. Cent-cinq (105) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 4 454 \$ par propriétaire.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2011-2012		2012-2013	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	41 ha	0,6 ha	30 ha	
Mise en terre	116 076 plants	2 000 plants	58 870 plants	
Entretien de plantation	211 ha	5 ha	229 ha	
Traitements non commerciaux	29 ha	40 ha	15 ha	2 ha
Traitements commerciaux	181 ha	3 ha	119 ha	1 ha
Plan d'aménagement forestier	26 unités	26 unités		
Visite-conseil et service technique	23 visites		1 visite	

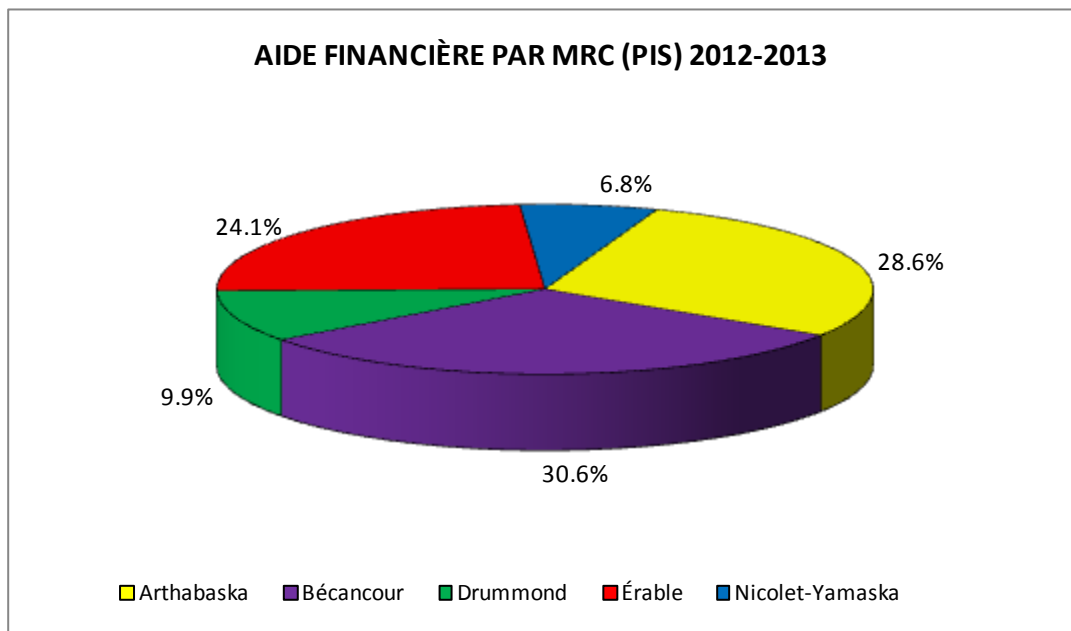
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2011-2012	%	2012-2013	%
Préparation de terrain	42 183 \$	8,3 %	36 028 \$	7,7 %
Mise en terre	48 411 \$	9,5 %	25 127 \$	5,4 %
Entretien de plantation	184 673 \$	36,2 %	236 842 \$	50,6 %
Traitements non commerciaux	29 811 \$	5,8 %	15 567 \$	3,3 %
Traitements commerciaux	195 050 \$	38,2 %	153 904 \$	32,9 %
Plan d'aménagement forestier	6 632 \$	1,3 %		
Visite-conseil et service technique	3 615 \$	0,7 %	160 \$	0,1 %
TOTAL	510 375 \$	100 %	467 628 \$	100 %

⁷ Ce montant inclut les travaux exécutés dans le cadre du Projet d'aménagement intégré du sous-bassin-versant de la Rivière Noire. Voir item 3.10.1.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2011-2012	%	2012-2013	%
Arthabaska	181 210 \$	35,5 %	133 805 \$	28,6 %
Bécancour	114 732 \$	22,5 %	143 206 \$	30,6 %
Drummond	56 523 \$	11,1 %	46 288 \$	9,9 %
Érable	138 814 \$	27,2 %	112 582 \$	24,1 %
Nicolet-Yamaska	19 096 \$	3,7 %	31 747 \$	6,8 %
TOTAL	510 375 \$	100 %	467 628 \$	100 %



3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des Programmes d'aide financière qu'elle administre (Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et Programme d'investissements sylvicoles). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces Programmes s'est effectuée du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les agents de livraison ont présenté 959 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 178 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 50 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,2 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités des Programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme régulier, l'Agence a vérifié 135 traitements pour un échantillonnage de vérification de 11,8 % des traitements représentant 19,8 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2012-2013 % Conformes	2011-2012 % Conformes
Préparation de terrain	73	10	13,7 %	38 618 \$	26,5 %	95,1 %	95,3 %
Mise en terre	137	25	18,2 %	62 196 \$	25,4 %	92,1 %	93,9 %
Entretien	225	31	13,8 %	101 356 \$	20,5 %	92,3 %	92,4 %
Traitements non commerciaux	17	2	11,8 %	2 988 \$	11,6 %	95,0 %	91,8 %
Traitements intermédiaires	19	2	10,5 %	4 147 \$	17,0 %	96,0 %	95,0 %
Traitements commerciaux	495	45	9,1 %	171 174 \$	17,6 %	90,9 %	93,6 %
Drainage et voirie	27	6	22,2 %	6 249 \$	24,7 %	91,7 %	93,5 %
Visites-conseils	152	14	9,2 %	3 015 \$	8,3 %	84,7 %	99,3 %
Général	1 145	135	11,8 %	389 743 \$	19,8 %	91,3 %	95,3 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a vérifié 34 traitements représentant une vérification de 23,3 % des traitements et 31,6 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2012-2013 % Conformes	2011-2012 % Conformes
Préparation de terrain	10	4	40,0 %	28 464 \$	79,0 %	95,8 %	95,6 %
Mise en terre	11	4	36,4 %	13 575 \$	54,0 %	91,0 %	95,3 %
Entretien	73	15	20,5 %	58 767 \$	24,8 %	86,5 %	91,3 %
Traitements non-commerciaux	7	4	57,1 %	11 232 \$	76,3 %	92,5 %	93,5 %
Traitements intermédiaires	2						95,0 %
Traitements commerciaux	42	7	16,7 %	35 537 \$	23,1 %	92,7 %	94,3 %
Visites-conseils	1						100 %
Général	146	34	23,3 %	147 575 \$	31,6 %	91,4 %	94,2 %

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et des producteurs forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 143 029 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 producteurs forestiers de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Il s'agit d'un programme ponctuel qui prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Ce programme sera complété en 2013-2014 suite aux suivis qui seront effectués 10 ans après les traitements.

3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, l'Agence doit, à la demande du ministre, réviser son plan de protection et de mise en valeur. Dans cet esprit, l'Agence a débuté l'exercice de la révision de son PPMV en 2012 avec l'engagement d'une ressource humaine supplémentaire dédiée à ce travail.

L'Agence a mandaté la Fédération des propriétaires forestiers du Québec (FPFQ) pour effectuer un sondage des propriétaires forestiers de la région du Centre-du-Québec afin d'en établir leur portrait. Une deuxième entente avec la FPFQ a été signée afin de réaliser le calcul de possibilité de la récolte forestière. Les résultats du sondage et du calcul seront intégrés dans la révision du PPMV et seront considérés lors de l'élaboration de la stratégie sylvicole et du plan d'action.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 8 cours de formation dispensés à 76 propriétaires. Notamment, le cours sur l'abattage directionnel s'est donné à 5 reprises alors que 3 cours sur l'affûtage de la scie mécanique, 1 cours sur l'entretien de la scie mécanique et 1 cours sur l'utilisation d'un GPS dans une érablière ont été livrés.

Les formations données par les Syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les producteurs.

Une formation sur la reconnaissance des types écologiques a été organisée par l'Agence pour son personnel ainsi que pour ses agents de livraison. Quatre conseillers forestiers y ont participé. La formation s'est donnée par M. Yves Landry de la direction des inventaires forestiers du MRN.

Dans le cadre du programme PAIR administré par la CRRNT du Centre-du-Québec, une formation de deux (2) jours sur l'aménagement écosystémique a été donnée à 5 membres du personnel de l'Agence, 14 membres du personnel des agents de livraison, 2 ingénieurs forestiers des MRC de la région, une ingénieure en foresterie du Centre Acer et un membre du personnel d'une firme de consultants forestiers. La formation a été donnée par quatre (4) chercheurs scientifiques de l'Université du Québec à Montréal mandatée par l'Agence dans le cadre du projet d'implantation de l'aménagement écosystémique dans les forêts privées du Centre-du-Québec.

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée de démonstration forestière* » à laquelle environ 400 personnes ont participé, au « *Congrès et Salon forestier 2012* » de l'Association forestière des cantons de l'Est où plus de 300 personnes se sont rassemblées et à la « *Journée INPACQ acéricole 2012-2013* » qui attire environ 400 personnes chaque année.

3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

La Fondation de la faune du Québec, avec le soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a accepté un projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable en 2010.

Ce projet d'une durée de 5 ans, vise à instaurer, en forêt privée, une approche globale d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources à l'échelle d'un sous-bassin, afin de développer une expertise régionale en matière d'aménagement intégré tout en travaillant à une échelle écosystémique.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Maintenir et améliorer la qualité des habitats fauniques, aquatiques, riverains et terrestres, présents à l'intérieur du sous-bassin et optimiser leur rendement;
- Améliorer l'expertise, en matière d'aménagement intégré, de l'Agence et des intervenants qui assurent les services-conseils auprès des producteurs forestiers;
- Mettre à l'essai des pratiques forestières qui contribuent à la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'un sous-bassin versant.

Grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune et du programme PAIR (programme de l'approche intégrée et régionalisée) de la CRRNT dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT, l'Agence a effectué plusieurs activités en 2012-2013 :

- Sollicitation de divers partenaires afin d'obtenir du financement;
- Contacts avec plusieurs propriétaires afin de mesurer leur intérêt pour la réalisation d'activités sur leur propriété;
- Réalisation d'un plan de communication et la création d'une page Web qui a été intégrée au site internet de GROBEC;
- Tenue d'un kiosque à la Journée de démonstration forestière de l'Érable afin de promouvoir l'aménagement forestier et faunique et de faire connaître le projet de la rivière Noire;
- Tenue d'une conférence sur l'aménagement faunique en forêt privée lors du 67^e Congrès et Salon forestier de l'Association forestière des cantons de l'Est;
- Rédaction d'un article sur l'aménagement intégré à l'échelle d'un sous-bassin versant pour le journal Forum 17 distribué sur tout le territoire du Centre-du-Québec;
- Rencontre avec les propriétaires du Domaine des Bouleaux et planification d'un projet de compensation dans l'habitat du poisson à soumettre à Ultramar dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent;
- Réalisation de travaux de mise en valeur à caractère multiressources.

3.10.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Une partie de l'enveloppe budgétaire du Programme d'investissements sylvicoles du Ministère des Ressources naturelles avait été réservée pour des travaux d'aménagement forestier ou forêt-faune dans le sous-bassin versant de la rivière Noire. Voici les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de cette enveloppe :

ACTIVITÉ	SUPERFICIE	AIDE FINANCIÈRE
Préparation de terrain	3,48 hectares	4 078 \$
Mise en terre	3,48 hectares	1 223 \$
Entretien de plantation	4,55 hectares	5 752 \$
Travaux précommerciaux	2,06 hectares	1 440 \$
Travaux commerciaux	12,74 hectares	12 507 \$
TOTAL :		25 000 \$

Il est à noter que d'autres travaux d'aménagement forestier ont été exécutés dans le sous-bassin versant de la rivière Noire et qui ont bénéficié d'une aide financière de Programme régulier ou de Programme d'investissements sylvicoles de l'Agence.

3.10.2 PROJET DE VOLET II SUPRARÉGIONAL – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Grâce à la participation financière du Programme Volet II suprarégional du Ministère des Ressources naturelles, ce projet vise à réaliser des travaux forêt-faune et à effectuer des inventaires terrain sur les milieux sensibles.

3.10.2.1 Traitements sylvicoles avec mesures d'atténuation fauniques

Huit traitements sylvicoles avec mesures d'atténuation fauniques avaient été planifiés afin de développer l'expertise des agents de livraison œuvrant dans ce territoire. Selon la carte des milieux humides au Centre-du-Québec de Canard illimités que l'Agence a acquise en août 2012, la plupart des sites retenus avaient un potentiel de marécage boisé selon la définition du MDDEP. Suite à cette problématique, seulement deux interventions ont pu être réalisées :

- 4,06 hectares d'éclaircie commerciale avec trouées;
- 1,76 hectare d'éclaircie précommerciale adaptée.

3.10.2.2 Connaissance et préservation des vieilles forêts

Une analyse du territoire a été effectuée afin d'identifier les plus vieux peuplements du sous-bassin versant de la rivière Noire. 26 peuplements potentiels d'une superficie totale de 357 ha ont été identifiés et caractérisés sur le terrain. Un inventaire a permis de retenir 19 de ces peuplements pour une superficie de 232 hectares. L'Agence a pu constater que :

- Ces peuplements appartiennent à 27 propriétaires différents;
- La majorité des peuplements sont des érablières à sucre et des prucheraies;
- Le plus vieil arbre répertorié, une pruche, est âgé d'environ 275 ans;
- Près de la moitié de ces peuplements est âgée de plus de 125 ans.

3.10.3 PROJET DE VOLET II – RESTAURATION DE TRAVERSES DE COURS D'EAU

Le projet consiste à la réfection de ponceaux situés dans le sous-bassin versant de la Rivière Noire. L'entente a été signée le 22 janvier 2013. Les travaux débuteront en juin 2013.

3.10.4 PROJET ÉCO-ACTION DE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

Depuis 2011, l'Agence sollicite ce programme afin de bonifier la mise en œuvre du projet d'aménagement intégré du sous-bassin de la rivière Noire.

Le projet vise d'une part à améliorer la qualité de l'habitat du ravage de cerfs de Virginie de la rivière à la Barbue. L'objectif est d'augmenter le nombre d'hectares de forêt offrant un entremêlement fin entre l'abri et la nourriture. Ces travaux seront réalisés à l'intérieur du lot public intramunicipal par le MRC de l'Érable sur une superficie totale de 35 hectares.

Le projet vise également à favoriser la conservation des éléments particuliers de la biodiversité du sous-bassin versant. L'objectif est de sensibiliser 45 propriétaires à l'égard de la valeur écologique de ces milieux et sur les moyens à entreprendre pour assurer leur intégrité, et ce, par l'entremise d'une démarche de conservation volontaire (signature de déclaration d'intention).

L'entente a finalement été signée le 27 mars 2013.

3.11 PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – TRAVAUX FORESTIERS AVEC MESURES D'ATTÉNUATION FAUNIQUES

Ce projet a permis l'exécution de plusieurs travaux avec mesures d'atténuation faunique :

ACTIVITÉ	QUANTITÉ	UNITÉ
Préparation de terrain	2,95	Hectares
Enrichissement de trouées	3 700	Plants
Installation de protecteurs temporaires ou permanents	50	Unités
Dégagement de plantation	2,79	Hectares
Éclaircie précommerciale dans peuplement de résineux	2,64	Hectares
Éclaircie commerciale dans peuplement de résineux	7,83	Hectares

Le projet a débuté en octobre 2011 pour se terminer à la fin de juin 2012 afin de permettre l'exécution de certains travaux.

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec et à la collaboration technique des Conseillers forestiers accrédités de l'Agence.

3.12 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

3.12.1 PLANS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊT-FAUNE DES FORÊTS PRIVÉES

Dans le cadre du Programme Forêt-Faune de la Fondation de la Faune du Québec, l'Agence, avec la collaboration des Conseillers forestiers accrédités, a réalisé 6 plans d'aménagement forêt-faune en 2012-2013 pour des propriétaires détenant leur statut de producteurs forestiers.

Ces plans d'aménagement forêt-faune ont été réalisés grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune, de la participation financière des producteurs forestiers concernés et de la collaboration en nature de l'Agence.

3.12.2 PLANS D'AMÉNAGEMENT DES TPI DES MRC DE L'ÉRABLE ET DE BÉCANCOUR

Les MRC de l'Érable et de Bécancour ont mandaté l'Agence afin de réaliser un portrait des habitats fauniques sur les terres publiques intramunicipales. Les activités à réaliser sont les suivantes :

- Base de données géoréférencées
- Cartes thématiques des espèces qui feront l'objet d'une analyse de potentiel d'habitat
- Rapport présentant la méthodologie et les résultats de l'analyse
- Recommandations d'aménagement de type faune-forêt à intégrer à la planification forestière
- Présentation des résultats à la MRC
- Formation au personnel forestier sur l'application de mesures d'atténuation fauniques des interventions sylvicoles.

La partie forestière des lots épars de la MRC de Bécancour a été confiée à un conseiller forestier alors que l'Agence assure la partie faunique des projets.

Les projets sont en cours et se termineront à l'été 2013.

3.13 CONNAISSANCE ET PROTECTION DE 10 MILIEUX HUMIDES

Dans le cadre du Programme Forêt-Faune de la Fondation de la Faune du Québec, un projet de sensibilisation de propriétaires de milieux humides afin de conclure des ententes de conservation a été accepté. Ces ententes avec les propriétaires visent à protéger 10 sites de lots boisés associés à des milieux humides forestiers.

Vingt-sept (27) propriétaires ont été approchés. Suite au refus de quelques-uns, de nouveaux sites ont dû être identifiés. Le projet se poursuit jusqu'en mars 2014.

3.14 CLASSIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS FAUNIQUES

Ce projet vise à caractériser les habitats fauniques du Centre-du-Québec et à développer des outils appropriés qui permettront d'intégrer l'information de nature faunique acquise à la planification forestière.

Les activités à réaliser et qui sont complémentaires au « Projet d'étude sur la validation des modèles de qualité d'habitat (section 3.14.1) sont :

- Base de données géoréférencées contenant les résultats d'analyse d'IQH;
- Estimation de l'abondance des populations des gélinottes huppées dans la région étudiée;
- Mesure de la précision des MQH de la gélinotte huppée, du grand pic et de la paruline couronnée dans le contexte forestier du Centre-du-Québec;
- Évaluation de la valeur, en termes d'habitat de la gélinotte huppée, des peuplements problématiques pour lesquels la valeur faunique est difficile à évaluer;
- Caractérisation de l'habitat forestier entourant les sites de tambourinage de la gélinotte huppée et d'alimentation du grand pic.

Le projet qui se poursuit jusqu'à l'été 2013, est réalisé grâce à la participation financière de la Conférence régionale des Élus via son Programme PAIR (programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée) de la CRRNT du Centre-du-Québec dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT. Il a aussi bénéficié d'une aide financière de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour l'embauche d'un assistant de recherche pour une période de 6 semaines.

Une aide financière complémentaire a été apportée grâce au mandat confié par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (maintenant MRN) voir section 3.14.1 :

3.14.1 PROJET D'ÉTUDE SUR LA VALIDATION DES MODÈLES DE QUALITÉ D'HABITAT

L'Agence a été mandatée par la Direction de la faune terrestre et de l'avifaune du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (maintenant MRN) afin de réaliser plusieurs activités dans le cadre d'un projet d'étude sur la validation des modèles de qualité d'habitat de la gélinotte huppée, du grand pic et de la paruline couronnée :

- Coordination des équipes de terrain
- Réalisation des relevés de végétation à des points d'inventaire étudiés
- Compilation des résultats
- Participation à l'analyse des résultats en collaboration avec le chargé de projet du ministère
- Production d'un rapport présentant la méthodologie utilisée et les résultats selon les spécifications convenues avec le chargé de projet du ministère

3.15 VALIDATION DE L'IQH DU LIÈVRE D'AMÉRIQUE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre du Programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier de la Fondation de la Faune du Québec, l'Agence réalise un projet de validation de l'indice de qualité d'habitat (IQH) pour le lièvre d'Amérique, développé principalement pour la sapinière à bouleau blanc (Guay, 1994), afin de déterminer si cet indice peut être applicable au contexte de la forêt feuillue du Centre-du-Québec.

Les travaux ont débuté en janvier 2013 et se poursuivront jusqu'en mars 2014.

3.16 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

L'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'assurer la vérification des travaux et les suivis techniques des projets et activités qui lui ont été identifiés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Vérifier la conformité administrative et technique des projets et activités identifiés par la CRÉCQ;
- Assurer le suivi administratif et technique auprès des MRC et de la CRÉCQ, comprenant le report géoréférencé et cartographié des travaux réalisés;
- Élaborer un rapport final pour ces activités.

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce Programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du Programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés. De façon à préserver son intégrité et son indépendance, l'Agence ne fait toutefois pas partie des discussions qui ont trait à l'acceptation des projets.

3.17 MILIEU FORESTIER DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE

3.17.1 DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU MILIEU FORESTIER DANS LE BASSIN-VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE

En décembre 2011, l'Agence a été mandatée par la Ville de Victoriaville afin d'effectuer le diagnostic de l'état du milieu forestier dans le bassin versant de la rivière Bulstrode en amont du réservoir Beaudet.

Ce mandat est en lien avec l'élaboration d'un plan directeur de l'eau en vue notamment de contrer la sédimentation dont fait l'objet le réservoir Beaudet à Victoriaville.

Le projet vise principalement à acquérir les données du territoire concerné, analyser le couvert forestier et ses dépendances et enfin produire un diagnostic de l'état du milieu forestier du bassin versant.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence a réalisé les activités suivantes :

- Informer les propriétaires forestiers des travaux d'inventaire sur le territoire concerné
 - Publicité dans les journaux locaux
 - Identification des véhicules de l'Agence par des plaques magnétiques
- Acquisition des données et numérisation des données manquantes
 - Acquisition des données concernant les pentes, réseau hydrique, routes, etc.
 - Acquisition des données du territoire de l'Agence Chaudière (carte écoforestière, travaux forestiers, pentes, réseau hydrique)
 - Numérisation des chemins forestiers et des fossés de drainage manquants
- Analyse du couvert forestier
 - Analyser le couvert forestier du bassin versant en fonction des pentes, des sols et des zones sensibles
 - Analyser le réseau routier en milieu forestier
 - Analyser l'historique des travaux forestiers ayant bénéficié d'une aide financière
 - Effectuer l'historique des permis de coupes forestières émis par les MRC
 - Répertorier les milieux humides forestiers
 - Intégrer les données sur les traverses de cours d'eau
 - Intégrer les données de l'étude géomorphologique
- Réalisation de cartes thématiques de connaissance du territoire
 - Couvert forestier, peuplements forestiers
 - Travaux sylvicoles, routes et chemins, fossés de drainage
 - Réseau hydrographique
 - Bandes riveraines en milieu forestier
 - Pentés
 - Sols
 - Milieux humides
- Diagnostic et rapport
 - Diagnostic de l'état du milieu forestier du bassin versant en regard de la sédimentation
 - Rapport final
 - Présentation des résultats du projet aux représentants de la Ville de Victoriaville.

3.17.2 PORTRAIT DE L'ÉROSION OCCASIONNÉE PAR LES TRAVERSES DE COURS D'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE

En avril 2012, l'Agence a été mandatée par la Ville de Victoriaville afin d'effectuer le portrait de l'érosion occasionnée par les traverses de cours d'eau dans le bassin versant de la rivière Bulstrode en amont du réservoir Beaudet.

Ce mandat est en lien avec l'élaboration d'un plan directeur de l'eau en vue notamment de contrer la sédimentation dont fait l'objet le réservoir Beaudet à Victoriaville.

Le projet vise principalement à doter les gestionnaires de la Ville de Victoriaville d'un outil d'analyse et de planification des interventions d'amélioration des traverses de cours d'eau en milieu forestier. Cet outil permettra de coordonner les efforts de réfection qui pourront être effectués afin de diminuer l'apport de sédiments dans le réservoir Beaudet.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence a réalisé les activités suivantes :

- Localisation sur la carte des traverses de cours d'eau (ponts, ponceaux et traverses à gués)
 - Numérisation des données manquantes
- Acquisition des données manquantes provenant du territoire de l'Agence Chaudière
 - Acquisition des données géomatiques
 - Localisation sur la carte
 - Numérisation des données manquantes
- Préparation de l'inventaire des ponts, ponceaux et traverses à gué
 - Étude de la méthodologie d'inventaire
 - Étude des données à récolter
 - Réalisation d'un formulaire adapté
- Prises de données sur les ponts, ponceaux et traverses à gué
- Saisie et analyse des données de l'inventaire
- Réalisation de cartes thématiques
 - Routes, rangs, chemins forestiers
 - Réseau hydrographique
 - Ponts, ponceaux, traverses à gué
- Rapport synthèse du portrait de l'état des traverses de cours d'eau
 - Base de données géoréférencées
 - Rapport de priorisation de réfection de ponts et ponceaux
 - Présentation des résultats du projet aux représentants de la Ville de Victoriaville.

3.18 IMPLANTATION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DANS LES FORÊTS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet vise à planifier et réaliser des travaux sylvicoles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers du Centre-du-Québec.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence s'est assurée l'aide de chercheurs scientifiques qualifiés grâce à un mandat confié à l'Université du Québec à Montréal, et ainsi a pu réaliser les activités suivantes :

- Connaissance des écosystèmes du territoire
 - Inventaire et description des différents peuplements forestiers
 - Description du type et de la qualité des différents écosystèmes
 - Analyse des forces et des carences des écosystèmes
- Détermination des enjeux écologiques, objectifs, indicateurs et cibles
 - Identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces
 - Détermination la résilience des écosystèmes face aux perturbations à venir
 - Analyse des écarts et des enjeux majeurs dans l'atteinte des objectifs écosystémiques
- Connaissance du paysage
 - Analyse de la fragmentation du territoire forestier
 - Stratégie de traitements sylvicoles afin de minimiser le niveau de fragmentation
 - Identification des endroits propices à conserver ou à restaurer
- Élaboration de stratégies d'aménagement écosystémique
 - Élaboration de stratégies d'aménagement écosystémique pour anticiper les changements climatiques dans un avenir rapproché

- Cours sur l'aménagement écosystémique du territoire
 - Montage du cours sur l'aménagement écosystémique
 - Formation de 23 intervenants forestiers œuvrant sur le territoire

Des activités de plantations sont prévues au printemps 2013. Suivra ensuite la mise en œuvre des stratégies d'aménagement écosystémique élaborées.

Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de la CRRNT du Centre-du-Québec via son Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) dans le cadre du Plan de mise en œuvre du PRDIRT.

3.19 ÉLABORATION DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT INTENSIF

Ce projet vise à atténuer les effets des pertes de superficie productive et à intensifier l'aménagement forestier afin de renforcer l'économie au Centre-du-Québec.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence avait confié un premier mandat à la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond. Suite au départ de l'ingénieur forestier affecté à ce mandat, l'Agence a poursuivi le projet et les activités suivantes ont été réalisées :

- Définition des concepts de base
 - Description des principes du zonage forestier
- Revue de littérature
 - Fondements de l'aménagement intensif
 - Revue de littérature sur les connaissances d'aménagement intensif
- Détermination des essences forestières potentielles
 - Identification des essences propices à l'aménagement intensif
- Détermination des sites potentiels à l'aménagement intensif
 - Analyse spatiale des sites potentiels
 - Réalisation de cartes des aires d'intensification de la production ligneuse et des plantations effectuées par MRC
- Identification des aires protégées et à protéger
 - Acquisition des données concernant les aires protégées, les sites abritant les espèces floristiques et fauniques à statut précaire et les grandes affections attribuées par les MRC
 - Analyse spatiale des données récoltées
 - Réalisation de cartes thématiques (zones incompatibles à l'aménagement forestier intensif, milieux humides, habitats fauniques et floristique à statut précaire) par MRC
- Élaboration de scénarios sylvicoles
 - Élaboration de scénarios sylvicoles pour les peuplements naturels et artificiels
 - Élaboration de scénarios sylvicoles pour les essences résineuses et feuillues

Une consultation des partenaires et intervenants sur les enjeux, le zonage et les stratégies élaborées aura lieu au printemps 2013. Aussi, l'élaboration d'un système de suivi sera complétée en été 2013.

Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de la CRRNT du Centre-du-Québec via son Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) dans le cadre du Plan de mise en œuvre du PRDIRT.

3.20 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

Plusieurs décisions prises lors du Rendez de la forêt privée de mai 2011 nécessitent un suivi de leur mise en œuvre. La présente section fait le bilan de ces suivis en fonction des décisions ciblées.

- Plan d'aménagement forestier (Décision 2) :

Depuis le 1^{er} avril 2012, il n'y a plus d'aide financière versée pour la réalisation des plans d'aménagement forestier. Bien qu'il soit encore tôt pour mesurer l'impact de cette décision sur le nombre de producteurs inscrits au statut de producteur forestier, quelques signes montrent une diminution contrairement à ce qu'indiquent les données du registre des producteurs.

Entre 2002 et 2010, la région comptait en moyenne annuellement 2 536 producteurs statuts. Au mois de mars 2011, le nombre a augmenté à 2 649 puis à 2 715 un an plus tard. Au 31 mars 2013, 2 619 étaient inscrits au registre des producteurs forestiers.

Les mesures entourant le retrait de l'aide financière ont été annoncées avant la tenue du Rendez-vous. Cela expliquerait l'augmentation du nombre de producteurs en 2011 et 2012 puisque en prévision de l'application de cette décision, l'Agence a financé un plus grand nombre de PAF que d'habitude.

Le constat général observé auprès des agents de livraison est que les producteurs ne renouvellent pas leur statut simplement pour le plaisir. Le renouvellement s'effectuera seulement si des travaux sont prévus. De façon très provisoire, les agents de livraison estiment que de 10% à 50% des producteurs ne renouvelleront pas leur statut.

- Sécurisation et protection des investissements sylvicoles (Décisions 8 et 9) :

L'Agence a adopté plusieurs éléments de politiques qui assurent la sécurisation et la protection des investissements sylvicoles :

- Politique d'accréditation des agents de livraison
- Contrat d'accréditation avec les agents de livraison et les producteurs
- Les cahiers des normes sylvicoles
- Vérification opérationnelle
- Engagement et autorisation du producteur forestier sur la prescription sylvicole
- Collaboration avec les MRC

Au cours de l'année 2013-2014, l'Agence adoptera un politique où tous ces éléments et possiblement d'autres y seront consignés.

- Règlements des MRC favorisant la récolte de bois (Décision 10)

Toutes les MRC du territoire de l'Agence ont une réglementation relative à la protection du couvert forestier. Aucune de ces MRC ne possède une réglementation qui empêche la récolte de bois. L'Agence n'a donc pris aucune mesure spéciale visant à exclure une municipalité de l'application des ses programmes d'aide financière.

- Attentes de l'industrie forestière (Décision 14) :

L'Agence a adopté une résolution qui vise à maintenir, dans sa programmation des travaux sylvicoles 2012-2013, le niveau des efforts consentis antérieurement dans la réalisation des travaux commerciaux.

- Reconnaissance du modèle d'affaire des OGC (Décision 19)

Les éléments de la décision 19 qui pouvaient être mis en œuvre l'ont été selon les paramètres prescrits. Ainsi, les répartitions budgétaires de tous les programmes ont été respectées selon les directives émises par le MRN. Pour les OGC, les territoires ont été reclassés.

- PPMV et plan d'affaire quinquennal (Décisions 21 et 22) :

L'Agence procède actuellement à la révision de son PPMV. Son adoption est prévue pour le printemps 2014 en même temps que le plan d'affaire quinquennal.

- Révision des normes (Décision 26) :

Dans le cadre de l'application de la décision 26, le Comité expert a examiné les normes pour déterminer celles qui pouvaient être assouplies. Seulement une modification mineure concernant l'entretien de plantation a été retenue par le Comité expert. Il faut mentionner que l'Agence a modifié ses normes à plusieurs reprises par le passé afin justement de les rendre plus efficaces et productives. Cela explique le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'ajustement à faire en regard de cette décision des partenaires de la forêt privée.

- Certification (Décision 27) :

En 2012-2013, aucune norme de certification forestière n'était en place dans la région du Centre-du-Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec effectue une vigie constante des besoins de certification.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2012-2013

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Sylvain Duchesneau, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél. : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnny@gfnny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2012-2013

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	64.804	hectares	68 907 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	14.900	hectares	10 328 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUEUSE	19.177	hectares	25 055 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	0.440	hectares	147 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	13.280	hectares	10 438 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	54.661	hectares	27 221 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	11.100	hectares	3 631 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	45.540	1000 plants	19 518 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	30.316	1000 plants	17 339 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0.850	1000 plants	541 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	418.177	1000 plants	177 910 \$
0641	REGARNI DE PLANTATION RACINES NUES RÉSINEUX	2.240	1000 plants	0 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	35.296	1000 plants	16 413 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	29.334	1000 plants	13 494 \$
0714	1ER OU 2E DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	1.740	hectares	929 \$
0715	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	63.193	hectares	63 136 \$
0719	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	232.978	hectares	294 200 \$
0721	1ER OU 2E ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	9.730	hectares	9 993 \$
0724	1ER OU 2E DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	0.570	hectares	144 \$
0754	DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	43.990	hectares	18 784 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	70.069	hectares	56 821 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	1.340	hectares	917 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	25.638	hectares	26 837 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	4.240	hectares	11 083 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	30.550	hectares	5 927 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	8.120	hectares	1 640 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1.720	hectares	1 198 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	10.910	hectares	12 661 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	5.050	hectares	5 090 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	5.700	hectares	6 139 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	0.700	hectares	726 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	6.700	hectares	7 659 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	15.480	hectares	16 780 \$
0914	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	4.251	hectares	7 188 \$
0915	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	0.597	hectares	795 \$
0922	1ÈRE ÉCL. COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	3.030	hectares	4 475 \$
0924	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	124.859	hectares	221 027 \$
0925	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	71.628	hectares	103 774 \$
0943	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS D'OMBRE DHP MOYEN 17,1 CM ET +	4.300	hectares	3 560 \$
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	8.328	hectares	11 252 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	7.040	hectares	7 519 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	6.365	hectares	5 270 \$
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	1.631	hectares	1 471 \$
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	18.613	hectares	17 756 \$
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	32.220	hectares	16 226 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	33.156	hectares	24 626 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	3.580	hectares	4 232 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	39.555	hectares	57 640 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	43.530	hectares	50 990 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	63.644	hectares	59 899 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	3.579	hectares	3 053 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	24.413	hectares	24 800 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	48.898	hectares	52 221 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	10.710	hectares	9 139 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	7.123	hectares	3 547 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0.927	hectares	869 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	158.523	hectares	153 336 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	109.057	hectares	93 963 \$

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
1040	INSTALLATION PONCEAU 6 MÈTRES - 450 MM (18")	4.000	unités	2 660 \$
1060	INSTALLATION PONCEAU 9 MÈTRES - 450 MM (18")	3.000	unités	2 178 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	3.326	kilomètres	4 690 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	2.445	kilomètres	4 099 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	6.561	kilomètres	10 458 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	1.545	kilomètres	1 208 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	64.000	visites	10 240 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	69.590	hectares	11 482 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	52.830	hectares	2 906 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	13.000	unités	3 731 \$
1250	DIAGNOSTIC COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE (FRAIS FIXES)	14.000	unités	5 264 \$
1251	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGENE < 8HA	92.000	unités	1 760 \$
1252	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGENE > 8HA	69.000	unités	2 112 \$
1253	DIAGNOSTIC PARTIEL ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE (FRAIS FIXES)	1.000	unités	256 \$
1254	DIAGN. PARTIEL ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGENE < 8HA	4.000	unités	64 \$
TOTAL				1 933 339 \$

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	9.670	hectares
1344	INSTALLATION DE PAILLIS DÉGRADABLE	1.070	1000 micros
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	26.510	hectares
1346	ENTRETIEN PHYTOCIDE AÉRIEN	0.330	hectares
1347	ÉLAGAGE	21.870	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	1.710	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	33.050	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	5.190	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	27.460	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	7.550	hectares
1358	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT	1.800	hectares
1359	COUPE DE SUCCESSION	13.160	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	6.300	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	3.813	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	6.757	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	5.186	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	1.987	kilomètres
1385	COUPE TOTALE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	49.190	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	1.000	1000 plants
1429	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	0.500	1000 plants

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	12.590	hectares	14 239 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUEUSE	14.820	hectares	20 348 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	0.870	hectares	684 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1.520	hectares	757 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	16.000	1000 plants	6 768 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	40.390	1000 plants	17 206 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2.480	1000 plants	1 153 \$
0714	1ER OU 2E DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	1.990	hectares	1 063 \$
0715	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	50.530	hectares	47 783 \$
0719	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	111.248	hectares	143 787 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	38.340	hectares	30 253 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	4.190	hectares	4 391 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	1.822	1000 plants	5 326 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	1.820	hectares	353 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	19.240	hectares	3 886 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	0.200	hectares	163 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	9.070	hectares	10 586 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	4.660	hectares	3 968 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	0.775	hectares	850 \$
0924	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	41.580	hectares	75 575 \$
0925	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	8.233	hectares	12 160 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	4.604	hectares	2 312 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	5.190	hectares	3 856 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	2.720	hectares	3 215 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	0.900	hectares	1 319 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	9.190	hectares	10 863 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	4.180	hectares	3 544 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	2.490	hectares	2 530 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	3.550	hectares	3 791 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	1.880	hectares	1 611 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	1.740	hectares	867 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	24.760	hectares	25 305 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	8.070	hectares	6 956 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	1.000	visites	160 \$
TOTAL				467 628 \$

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	1.500	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	0.720	hectares

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2013

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2013

**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	12
Annexe A - Détail des produits	13
Annexe B - Détail des charges	14
Copie du bilan d'ouverture du 01-04-2011	15



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Serge Chartrand

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Alain Dubois

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Henri Ouellet

M. Jean Page

Mme Caroline Houde

M. Marc-Antoine Belliveau

Directeur général

M. Guy Larochelle



**Lemire
Lemire**

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
SENC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2013**, l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cet date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2013**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cet date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 20 juin 2013

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Produits (Annexe A) (p. 13)	2 936 799	\$	2 798 170	\$
Charges (Annexe B) (p.14)	<u>2 908 656</u>		<u>2 837 098</u>	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>28 143</u>	\$	<u>(38 928)</u>	\$



ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 exercice terminé le 31 mars 2013

	Investis en immobili- sations		Non affectés		2013 Total		2012 Total	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 723	\$	128 911	\$	145 634	\$	184 562	\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-		28 143		28 143		(38 928)	
Amortissement des immobilisations	(5 524)		5 524		-		-	
Investis en immobilisations	3 202		(3 202)		-		-	
Perte brute sur cession d'immobilisations corporelles	(43)		43		-		-	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	14 358	\$	159 419	\$	173 777	\$	145 634	\$



BILAN
31 mars 2013

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	373 405	\$	93 462	\$
Débiteurs (note 3)	175 245		256 660	
Charges imputables au prochain exercice	2 272		3 204	

IMMOBILISATIONS (note 4)

	<u>550 922</u>		<u>353 326</u>	
	14 358		16 723	
	<u>565 280</u>	\$	<u>370 049</u>	\$

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs (note 5)	<u>391 503</u>	\$	<u>224 415</u>	\$
---------------------	----------------	----	----------------	----

ACTIFS NETS (p. 4)

Investis en immobilisations	14 358		16 723	
Non affectés	<u>159 419</u>		<u>128 911</u>	
	<u>173 777</u>		<u>145 634</u>	
	<u>565 280</u>	\$	<u>370 049</u>	\$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, administrateur

_____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds	3 043 879	\$	2 630 137	\$
Sorties de fonds	(2 760 666)		(2 761 256)	
Intérêts encaissés	-		437	
Intérêts versés	(93)		(117)	
	<u>283 120</u>		<u>(130 799)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	25		855	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 202)		(10 340)	
	<u>(3 177)</u>		<u>(9 485)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>-</u>		<u>-</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	279 943		(140 284)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>93 462</u>		<u>233 746</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>373 405</u></u>	\$	<u><u>93 462</u></u>	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Agence Forestière des Bois-Francis est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur. Son objectif est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créiteurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Services reçus à titre de bénévole. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Coûts de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif financier ou du passif financier.

Trésorerie et équivalent de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

3. DÉBITEURS

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Contribution de l'industrie	36 726	\$	31 063	\$
MRN - Prog. d'investissements sylvicoles (Entente Canada-Québec)	60 596		-	
Autres comptes à recevoir	<u>77 923</u>		<u>220 787</u>	
Sous-total - Débiteurs	175 245		251 850	
Taxes de vente	-		<u>4 810</u>	
	<u><u>175 245</u></u>	<u>\$</u>	<u><u>256 660</u></u>	<u>\$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortisse- ment cumulé	2013 Valeur nette	2012 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 339	\$ 11 811	\$ 3 528	\$ 4 410
Équipement informatique	34 061	23 736	10 325	12 234
Équipement	1 807	1 302	505	79
	51 207	\$ 36 849	\$ 14 358	\$ 16 723

5. CRÉDITEURS

	2013	2012
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	234 395	\$ 107 644
Fournisseurs	24 022	16 361
Frais courus	3 168	2 080
Sommes à remettre à l'État	11 388	12 513
Salaires courus à payer	3 618	3 459
Revenus reportés	94 480	68 815
Vacances courues à payer	17 918	13 543
Sous-total - Crédoiteurs	388 989	224 415
Taxes de vente	2 514	-
	391 503	\$ 224 415

6. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 24 296 \$ et ils comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices financiers de l'organisme: 2014, 3 593 \$; 2015, - \$; 2016, - \$; 2017, - \$; 2018, - \$.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2013.

Risque de crédit

L'organisme est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2013, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt..

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2013.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A - DÉTAIL DES PRODUITS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

PRODUITS	2013		2012	
MRN - Programme régulier	1 914 103	\$	1 859 280	\$
MRN - Prog. d'invest. sylvicoles - Entente Canada-Québec (IPREFQ)	490 600		535 600	
MRN - Volet II - Enveloppe suprarégionale	23 659		1 341	
MRN - Projets innovateurs	4 359		-	
MRN - Projet d'étude modèle de qualité d'habitats fauniques	4 500		-	
Contribution de l'industrie	244 825		259 340	
Cotisation des membres	950		1 100	
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	27 949		66 537	
Protocole d'entente Fondation Héritage-Faune	-		3 000	
Protocole d'entente CRÉCQ "Aménagement intégré sous-bassin rivière Noire"	46 166		25 273	
Protocole d'entente CRÉCQ "Classification et cartographie des habitats fauniques"	27 781		-	
Protocole d'entente CRÉCQ "Implantation de l'aménagement écosystémique"	61 263		-	
Protocole d'entente CRÉCQ "Stratégies pour l'aménagement forestier intensif"	11 711		-	
Protocole d'entente CRÉCQ (VO des projets de volet II)	1 824		1 629	
Projets - Volet II "Application des mesures d'atténuation faunique"	9 795		25 155	
Projets - Volet II "Restauration traverses de cours d'eau dans s-b rivière Noire"	938		-	
Protocole d'entente Environnement Canada	7 843		-	
Protocole d'entente Ultramar	228		290	
Ressources humaines Canada "emplois d'été - étudiants"	2 554		-	
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	-		437	
Services professionnels rendus - SSAD (Projet éducatif)	4 876		4 183	
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	26 765		5 900	
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	6 328		-	
Services professionnels rendus - MRC de Bécancour	1 913		-	
Services professionnels rendus - Conseil régional Environnement C-Q	825		-	
Pénalités - Travaux non conformes	13 082		6 125	
Remboursement - destruction travaux	1 412		1 980	
Producteurs forestiers - participation plans d'aménagement forêt-faune	550		1 000	
TOTAL DES PRODUITS	2 936 799	\$	2 798 170	\$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE B - DÉTAIL DES CHARGES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

CHARGES

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 933 339	\$	1 924 449	\$
MRN - Programme d'investissements sylvicoles	467 628		510 376	
MRN - Projets innovateurs	4 359		-	
Travaux avec mesures d'atténuation faunique	4 928		19 472	
Contrats de services - Fédération propriétaires forestiers du Québec	7 659		6 664	
Contrat de services - UQAM - Aménagement écosystémique	44 250		12 774	
Ententes de services - SSAD - Aménagement intensif	4 982		-	
Ententes de services - GROBEC - Sous-bassin rivière Noire	7 355		-	
Soutien techniques de projets	21 272		-	
Salaires et avantages sociaux	325 714		268 118	
Frais de déplacement et de représentation	22 728		20 802	
Papeterie, dépenses de bureau, assurances et télécommunication	21 541		19 081	
Loyer	11 258		10 678	
Publicité	1 555		3 434	
Formation	2 710		1 676	
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	14 101		12 718	
Entretien, réparation et frais d'expédition	4 457		2 318	
Honoraires professionnels	3 185		2 080	
Mauvaises créances, taxes, intérêts et frais bancaires	93		117	
Cotisations - Fonds de santé du 01-01-2007 au 31-03-2011	-		15 620	
Amortissement des immobilisations corporelles	5 524		6 379	
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	18		342	
TOTAL DES CHARGES	<u>2 908 656</u>	\$	<u>2 837 098</u>	\$

COPIE DU BILAN D'OUVERTURE DU 01-04-2011



AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

BILAN D'OUVERTURE

AU 1ER AVRIL 2011



Lemire Lemire

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SENC

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

BILAN D'OUVERTURE

AU 1ER AVRIL 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTAT FINANCIER	
Bilan	2
Notes complémentaires au bilan d'ouverture	3





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Lemire
Lemire**
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
SENC

Aux membres de l'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS.

Nous avons effectué l'audit du bilan d'ouverture ci-joint de l'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS, au 1er avril 2011 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, l'état financier donne, dans tous leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS au 1er avril 2011 pour l'exercice clos à cet date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 14 mars 2013

**BILAN d'ouverture
1ER AVRIL 2011**

ACTIF	Au 1er avril 2011	
À COURT TERME		
Encaisse	233 746	\$
Débiteurs (note 4)	44 984	
Charges imputables au prochain exercice	1 075	
	<hr/>	
	279 805	
 IMMOBILISATIONS (note 5)	 13 959	
	<hr/>	
	293 764	\$
	<hr/> <hr/>	
 PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	109 202	\$
	<hr/>	
 ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	13 959	
Non affectés	170 603	
	<hr/>	
	184 562	
	<hr/>	
	293 764	\$
	<hr/> <hr/>	

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, administrateur

_____, administrateur



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU BILAN D'OUVERTURE



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU BILAN D'OUVERTURE 1ER AVRIL 2011

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Agence Forestière des Bois-Francis est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur. Son objectif est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Apports reçus sous forme de services. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU BILAN D'OUVERTURE

1ER AVRIL 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation des Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur son actif net à la date de transition, soit le 1er avril 2011.

4. DÉBITEURS

	<u>Au 1er avril 2011</u>
Contribution de l'industrie	27 593 \$
Autres montants à recevoir	<u>12 041</u>
Sous-total - Débiteurs	39 634
Taxes de vente à recevoir	<u>5 350</u>
	<u>44 984</u> \$

5. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>		<u>Amortisse- ment cumulé</u>		<u>2011 Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	14 721	\$	9 827	\$	4 894
Équipement informatique	33 329		24 376		8 953
Équipement	328		216		112
	<u>48 378</u>	\$	<u>34 419</u>	\$	<u>13 959</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU BILAN D'OUVERTURE
1ER AVRIL 2011**

	Au 1er avril 2011	
6. CRÉDITEURS		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	53 243	\$
Fournisseurs	3 100	
Frais courus	2 022	
Revenus reportés	24 735	
Salaires à payer	2 991	
Sommes à remettre à l'État	12 068	
Vacances courues à payer	11 043	
	<hr/>	
	109 202	\$

7. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 24 296 \$ et ils comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices financiers de l'organisme: 2012, 10 099 \$; 2013, 10 604 \$; 2014, 3 593 \$; 2015, - \$; 2016, - \$.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU BILAN D'OUVERTURE
1ER AVRIL 2011****9. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 1er avril 2011.

Risque de crédit

L'organisme est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 1er avril 2011, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.



ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2012-2013

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS																					
COÛTS PAR PROJET 2012-2013																					
	PROG RÉGULIER	PPMV	PR INV SYLV	PRJ INNOV	VO-VOL II	RIV. NOIRE 2012	RIV. NOIRE 2013	V2SR-FF	VOL 2 PONC	MIL HUM	IQH	GIR-RÉG	ÉCO-ACTION	ULTRAMAR	VOLET 2 F-F	PAFF 2012	MRCE-PAFF	BULSTRODE	AM ÉCOS	AM INTENSIF	TOTAL-AFBF
REVENUS																					
Contributions Industries	244 824.68 \$																				244 824.68 \$
Contribution MRN	1 896 200.00 \$		465 600.00 \$				25 000.00 \$				4 500.00 \$										2 391 300.00 \$
Cotisations membres	950.00 \$																				950.00 \$
Pénalités	13 082.00 \$																				13 082.00 \$
VO - Volets II	0.00 \$				3 190.00 \$																3 190.00 \$
Projets de Volet II	0.00 \$								9 000.00 \$												9 000.00 \$
Protocole d'entente CRÉCQ	0.00 \$					53 350.00 \$	26 650.00 \$				31 600.00 \$								60 000.00 \$	13 760.00 \$	185 360.00 \$
Protocole d'entente FFQ	0.00 \$					14 000.00 \$	17 000.00 \$					6 000.00 \$				1 600.00 \$					38 600.00 \$
Environnement Canada	0.00 \$												6 983.00 \$								6 983.00 \$
Programme Stages Canada	0.00 \$										2 554.00 \$										2 554.00 \$
Services professionnels	4 875.65 \$					825.00 \$											21 743.86 \$	37 213.40 \$			64 657.91 \$
Remboursement destruction travaux	1 412.32 \$																				1 412.32 \$
Autres	0.00 \$															550.00 \$					550.00 \$
Apports reportés de 2011-2012	0.00 \$	36 919.88 \$		11 330.34 \$	3 156.45 \$	(19 981.32 \$)		23 659.01 \$	8 590.71 \$	(3 170.38 \$)				(290.11 \$)	9 794.83 \$	(1 062.47 \$)			(131.63 \$)		68 815.31 \$
Revenus d'intérêt + ristournes	0.00 \$																				0.00 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 161 344.65 \$	36 919.88 \$	465 600.00 \$	11 330.34 \$	6 346.45 \$	48 193.68 \$	68 650.00 \$	23 659.01 \$	9 000.00 \$	8 590.71 \$	35 483.62 \$	6 000.00 \$	6 983.00 \$	(290.11 \$)	9 794.83 \$	1 087.53 \$	21 743.86 \$	37 213.40 \$	59 868.37 \$	13 760.00 \$	3 031 279.22 \$
DÉPENSES																					
Programme régulier conseillers	1 931 241.46 \$																				1 931 241.46 \$
Programme régulier propriétaires	17 556.34 \$																				17 556.34 \$
Rejets de VO	(15 458.85 \$)																				(15 458.85 \$)
Programme investissements sylvicoles	0.00 \$		442 627.76 \$				25 000.00 \$														467 627.76 \$
Projets innovateurs	0.00 \$			4 359.60 \$																	4 359.60 \$
Projets Forêt-Faune	0.00 \$							2 500.00 \$							2 428.35 \$						4 928.35 \$
Entente de service	0.00 \$	7 658.48 \$				7 355.23 \$													44 250.00 \$	4 982.03 \$	64 245.74 \$
Soutien technique	0.00 \$					2 398.58 \$					12 746.16 \$	4 213.86 \$					1 913.28 \$				21 271.88 \$
Salaires + bénéfices marginaux	131 838.14 \$	9 127.88 \$	20 399.00 \$		1 507.97 \$	33 292.73 \$	13 556.62 \$	20 014.49 \$	548.36 \$	3 995.19 \$	19 382.98 \$	2 732.21 \$	7 726.11 \$	227.92 \$	6 911.13 \$	988.62 \$	6 056.16 \$	24 769.19 \$	15 945.60 \$	6 694.03 \$	325 714.33 \$
Frais de formation	1 146.51 \$					594.79 \$	273.48 \$			276.76 \$							49.07 \$		368.96 \$		2 709.57 \$
Transfert de connaissance	13 859.37 \$					241.84 \$															14 101.21 \$
Déplacement et représentation	13 052.13 \$	285.57 \$	2 309.00 \$		315.75 \$	1 178.06 \$	26.66 \$	808.73 \$	69.25 \$	4.67 \$	2 308.82 \$		116.48 \$		455.35 \$	98.91 \$	222.31 \$	1 364.66 \$	76.07 \$	35.33 \$	22 727.75 \$
Bureautique	3 497.92 \$	18.95 \$				643.67 \$					11.96 \$	61.40 \$						136.98 \$			4 370.88 \$
Informatique	2 628.42 \$	241.84 \$				241.87 \$	21.46 \$				269.49 \$							18.24 \$			3 421.32 \$
Équipement forestier	750.72 \$					1 057.75 \$	37.84 \$	286.09 \$		2.99 \$			126.25 \$					18.76 \$			2 280.40 \$
Assurances	3 347.66 \$	570.00 \$				84.00 \$															4 001.66 \$
Permis, taxes et licences	33.50 \$																				33.50 \$
Honoraires professionnels	2 864.53 \$								320.84 \$												3 185.37 \$
Loyer	11 257.61 \$																				11 257.61 \$
Télécommunications	7 290.83 \$		246.48 \$			945.00 \$	871.03 \$	49.70 \$		8.23 \$	116.00 \$							203.87 \$	15.97 \$		9 747.11 \$
Publicité	535.07 \$					160.16 \$												253.66 \$	606.24 \$		1 555.13 \$
Frais d'expédition	597.01 \$		17.76 \$																		614.77 \$
Entretien ménager et autres	1 561.38 \$																				1 561.38 \$
Frais bancaires	60.00 \$																				60.00 \$
Gains ou perte en immobilisations	17.80 \$																				17.80 \$
Mauvaises créances	0.00 \$																				0.00 \$
Dépenses d'amortissements	5 524.00 \$																				5 524.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 133 201.55 \$	17 902.72 \$	465 600.00 \$	4 359.60 \$	1 823.72 \$	48 193.68 \$	39 787.09 \$	23 659.01 \$	938.45 \$	4 287.84 \$	34 835.41 \$	7 133.72 \$	7 842.59 \$	227.92 \$	9 794.83 \$	1 087.53 \$	8 240.82 \$	26 765.36 \$	61 262.84 \$	11 711.39 \$	2 908 656.07 \$
Les revenus moins les dépenses :	28 143.10 \$	19 017.16 \$	0.00 \$	6 970.74 \$	4 522.73 \$	0.00 \$	28 862.91 \$	0.00 \$	8 061.55 \$	4 302.87 \$	648.21 \$	(1 133.72 \$)	(859.59 \$)	(518.03 \$)	0.00 \$	0.00 \$	13 503.04 \$	10 448.04 \$	(1 394.47 \$)	2 048.61 \$	122 623.15 \$
APPORTS REPORTÉS EN 2013-2014		19 017.16 \$		6 970.74 \$	4 522.73 \$		28 862.91 \$		8 061.55 \$	4 302.87 \$	648.21 \$	(1 133.72 \$)	(859.59 \$)	(518.03 \$)			13 503.04 \$	10 448.04 \$	(1 394.47 \$)	2 048.61 \$	(94 480.05 \$)
États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2013																					
<i>La contribution des industries inclut 205,92 \$ reçus pour des exercices antérieurs</i>																					
<i>Bénéfices non répartis au début de l'exercice :</i>																					
<i>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :</i>																					
<i>Immobilisations au 31 mars 2013 :</i>																					
SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF :																					



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca